

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Qui ?

- FOREM Formation  
Centre de Compétence Logistique Liège,
- l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale  
IPEPS de Huy – Waremme,
- l'Office de Promotion des Voies Navigables (OPVN)  
du Ministère de l'Équipement et des Transports,
- l'Institut pour le Transport par Batellerie A.S.B.L. (ITB)

## Quoi ?

La création d'une formation relative à l'accès à la profession de transporteur de marchandises par voie navigable dans le domaine des transports nationaux et internationaux.

## Pourquoi ?

Permettre aux candidats retenus d'obtenir l' « *attestation d'accès à la profession de transporteur de marchandises par voie navigable dans le domaine des transports nationaux et internationaux* »<sup>1</sup>.

Cette attestation est nécessaire non seulement aux bateliers travaillant en leur propre nom comme indépendant, mais aussi aux gestionnaires de flotte fluviale, aux responsables logistiques de toute entreprise qui désire effectuer des transports fluviaux pour compte d'autrui ou pour compte propre.

## Contexte

Le nombre de bateliers est en diminution constante, ce qui compromet le transport de marchandises par voie navigable. Ce mode de transport est cependant appelé à un développement certain, compte tenu de ses atouts : économique, écologique, pas dangereux, respectueux des délais, ...

En Wallonie, le seul moyen d'accéder à la profession de batelier est de suivre les cours à l'école de batellerie de Huy (IPES), dépendant de la Province de Liège. Ces cours sont dispensés seulement aux étudiants du cycle secondaire qui ont réussi leur examen de matelot.

Pour remédier à cette lacune, l'OPVN, l'ITB et FOREM Formation ont décidé de lancer des cours donnant accès au certificat de capacité professionnelle et destinés aux adultes désireux d'exercer la profession de *transporteur de marchandises par voie*

---

<sup>1</sup> La délivrance de ce certificat est régie par l'A.R. du 16 janvier 1996.

*navigable, c'est-à-dire d'effectuer, au moyen d'un bateau de navigation intérieure, tout transport national ou international de marchandises pour le compte d'autrui.*

La formation pour l'accès à la profession vient comme suite logique à celle de matelot, organisée depuis 2 ans par FOREM Formation en collaboration avec l'IPEPS de Huy – Waremme pour les candidats adultes. L'éventail de la formation est donc complet et permet d'exercer une profession certes trop méconnue mais pleine de promesses.

Les cours débouchant sur la délivrance du certificat de capacité professionnelle, donnant droit à l'« *attestation d'accès à la profession* » doivent recevoir l'agrément du Service public fédéral Mobilité et Transports. La demande est en cours.

### Répartition des tâches

**L'IPEPS de Huy – Waremme** est chargé de mettre à la disposition les enseignants ou les experts qui assurent l'enseignement des différentes matières requises, l'évaluation et les examens finals.

**FOREM Formation** prend en charge :

- la diffusion des informations relatives à la formation ;
- l'organisation des modules de cours ;
- le recrutement et la sélection des candidats ;
- les actions liées à l'insertion ;
- les suivis de groupe.

Il met tout en œuvre pour que la formation se déroule dans des conditions optimales.

**L'OPVN** et **l'ITB** soutiennent le projet et diffusent l'information à chaque occasion opportune et par tous moyens adéquats.

### Organisation des cours

Conformément à la philosophie de l'enseignement de promotion sociale, les cours sont organisés en 2 modules :

- ✓ Le premier (160 périodes) reprend les connaissances de gestion de base nécessaires à l'accès à la profession. La réussite de ce module permet aux candidats d'obtenir le certificat de « *Connaissances de gestion de base* » (Certificat reconnu par le Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie) et, partant, d'accéder au second module spécifique à la navigation. Ce module existe déjà et est enseigné pour l'accès aux professions réglementées et non réglementées.
- ✓ Ce second module (80 périodes) reprend les connaissances spécifiques à la gestion d'une entreprise de transports par voie navigable, exigées par le SPF Mobilité et Transports et non incluses dans le module préalable. Il pourra être adapté aux évolutions de la législation. L'inscription à ce second module n'est

autorisée qu'aux personnes ayant acquis les connaissances du premier module. La réussite de ce second module débouche sur la délivrance de l'attestation « *Connaissances spécifiques à l'accès à la profession de transporteur de marchandises par voies navigables dans le domaine des transports nationaux et internationaux* ».

La première session est prévue à partir d'octobre 2005.

Une participation financière de 480 EUR sera demandée aux candidats sélectionnés pour suivre la formation.

### **Autres formations pour adultes dispensées par l'IPEPS de Huy - Waremme**

- Formation pour l'obtention du Brevet Radar belge et de la Patente Radar pour le Rhin.
- Formation pour l'obtention de l'attestation conférant le statut d' « expert en transport de matières dangereuses sur voies navigables » (ADNR).

### **Demande de renseignements**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

Monsieur Willy HERMAN  
FOREM Formation – Centre de Compétence Logistique Liège  
Rue Jean de Selys Longchamps 2  
4460 BIERSET  
Tél. 04.239.78.00 - Fax 04.247.58.72  
E-mail : [willy.herman@forem.be](mailto:willy.herman@forem.be)